

02 juin 2023 -17:07

Appartient à Conseil des ministres du 2 juin 2023

Interdiction de détacher des membres du personnel d'entreprises publiques autonomes cotées en bourse auprès d'un organe stratégique

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal interdisant le détachement de membres du personnel d'entreprises publiques autonomes cotées en bourse auprès d'un organe stratégique.

L'arrêté royal du 19 juillet 2001 relatif à l'installation des organes stratégiques des services publics fédéraux et relatif aux membres du personnel des services publics fédéraux désignés pour faire partie du cabinet d'un membre d'un gouvernement ou d'un collège d'une communauté ou d'une région contient des dispositions relatives à la désignation des collaborateurs de fond, des membres du personnel d'exécution et des experts auprès des organes stratégiques

L'interdiction de détacher des membres du personnel d'entreprises publiques autonomes cotées en bourse et de leurs filiales auprès d'un organe stratégique est reprise dans l'arrêté royal.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be